

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 21 avril 2021
HEURE : 13 h 30
LIEU : Vidéoconférence (centre administratif / MRC de Memphrémagog)

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Nicole-Andrée Blouin, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Marie Boivin, Canton d'Orford
Francine Caron-Markwell, Canton de Stanstead
Philippe Dutil, Stanstead
Denis Ferland, Hatley
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Vicki-May Hamm, Magog
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Yvon Laramée, Eastman
Michael Page, North Hatley
Martin Primeau, Canton de Hatley
Véronique Stock, Stukely-Sud
Michèle Turcotte, Saint-Étienne-de-Bolton
Richard Violette, Ogden

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Sylvie Camiré (secrétaire-trésorière adjointe)

étaient absents : Michael Laplume, Canton de Potton
Lisette Maillé, Austin
Joan Westland-Eby, Bolton-Est

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 17 mars 2021
4. Affaires découlant du procès-verbal du 17 mars 2021
5. **ÉVALUATION**
 - 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - 6.1 Dossiers économiques
 - 6.1.1 Rapport d'activités
 - 6.1.2 Politique d'investissement commune / Modifications
 - 6.1.3 Vélo
 - 6.1.3.1 Rapport d'activités
 - 6.1.3.2 Dépôt du bilan vélo 2016-2020
 - 6.2 Dossiers culturels
 - 6.2.1 Rapport d'activités
 - 6.2.2 Programme de soutien financier aux initiatives culturelles / Projets
 - 6.2.3 Mandat pour la production de vidéos municipaux
 - 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1 Rapport d'activités
 - 6.3.2 FRR / Volet III – Présentation du cheminement, le cas échéant
 - 6.4 Transport collectif et adapté
 - 6.4.1 Rapport d'activités
 - 6.5 Développement social
 - 6.5.1 Rapport d'activités

- 7. AMÉNAGEMENT**
 - 7.1 Rapport d'activités
- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 8.1 Rapport d'activités
 - 8.2 Dépôt du bilan sur la Gestion des matières résiduelles
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Sécurité incendie
 - 9.1.1 Rapport d'activités
 - 9.2 Protection policière
 - 9.2.1 Rapport d'activités
- 10. ADMINISTRATION**
 - 10.1 Comptes à payer
 - 10.2 Dépôt et adoption du rapport financier 2020
 - 10.3 Rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 10.4 Règlement sur la gestion contractuelle / Modification
 - 10.4.1 Dépôt et présentation du projet de règlement
 - 10.4.2 Avis de motion
- 11. DIVERS**
 - 11.1 Charte municipale pour la protection de l'enfant
 - 11.2 Rencontre avec les représentants du MTQ
 - 11.3 Communauté nourricière / Appel de projets
- 12. CORRESPONDANCE**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER YVON LARAMÉE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

169-21

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
ET RÉSOLU**

170-21

Que le procès-verbal de la séance du 17 mars 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Le secrétaire-trésorier, Guy Jauron, dépose le rapport mensuel sur la tenue à jour des rôles d'évaluation en précisant que le maintien de l'inventaire a été mis sur pause en raison de la pandémie et du volume de tenue à jour à travailler. Il souligne le faible nombre de demandes de révision (25 demandes reçues jusqu'à maintenant par rapport à 16 000 dossiers déposés) et précise que les contribuables ont jusqu'au 30 avril pour déposer une demande à la MRC.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

La présidente du comité de développement socio-économique, Vicki-May Hamm, explique que la MRC a obtenu une enveloppe supplémentaire de 500 000 \$ dans le cadre de la dernière demande de recapitalisation des programmes d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de la région. Elle souligne la répartition des sommes reçues sur la totalité du territoire de la MRC alors que quatre-vingt-sept entreprises ont déjà reçu une aide financière. Un nouveau volet du programme permet maintenant d'aider les agences de voyage et les gîtes touristiques.

Suite au départ de M. Mario Lalonde le mois dernier, qui agissait à titre de coordonnateur au développement économique, un poste de conseiller aux entreprises spécialisé en développement économique a été ouvert. Ce poste sera comblé au cours des prochaines semaines. De plus, la MRC a accueilli la semaine dernière une conseillère aux entreprises en agriculture et agroalimentaire, Mme Lyne Desnoyers.

La présidente présente le concept du corridor d'accélération entre la MRC et la grande région de Tournai en Belgique. Déjà une dizaine d'entreprises belges ont pris part à cette initiative et la dizaine d'entreprises de la MRC de Memphrémagog fera son entrée dans le corridor le 20 avril prochain alors que le délégué général du Québec les accueillera. Cela complétera la phase de preuve de concept du corridor d'accélération qui sera ensuite soumis comme projet sous la section *Innovation* du FRR volet III.

Aussi, une escouade robotique visant à réduire l'impact des tâches répétitives est en phase de conceptualisation avec la collaboration de Services Québec, du CAE et d'entreprises spécialisées dont certaines issues du milieu. Cette escouade desservirait les parcs industriels de Stanstead, Ayer's Cliff, Potton et Magog. Au terme de sa preuve de concept, cette initiative sera également soumise à la section *Innovation* du FRR volet III et viendra compléter la stratégie innovante de la MRC dans le cadre de ce programme. Des entreprises des quatre parcs industriels ont déjà manifesté leur intérêt pour bénéficier de l'escouade.

Pour conclure, elle souligne que la tournée des municipalités de la MRC se poursuit malgré le ralentissement imposé par la crise sanitaire. La ville de Stanstead et la municipalité du Canton d'Orford sont les prochaines organisations qui seront visitées.

Politique d'investissement commune / Modifications

Considérant qu'en juin 2016, le conseil de la MRC a adopté une nouvelle politique d'investissement commune (FLI-FLS) et qu'il y a apporté subséquemment certaines modifications afin de refléter les exigences des différents partenaires financiers de ces fonds;

Considérant que le Fonds local de solidarité (FLS) a récemment revu à la baisse son taux de base;

Considérant la recommandation du Comité d'Investissement Commun qui suggère d'aligner son taux de base sur celui du FLS;

Considérant que le comité administratif a pris connaissance du changement demandé et recommande au conseil de réviser à la baisse le taux de base;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
ET RÉSOLU**

171-21

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la MRC modifie sa Politique d'investissement commune et fixe le taux de base à 4% (section 3.1.6 / Taux d'intérêt);

D'autoriser M. Guy Jauron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à signer les documents pertinents;

De transmettre copie de la politique d'investissement commune au Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉ

Vélo

Rapport d'activités

La coordonnatrice des services professionnels, Mélanie Desautels, fait état des révisions mineures qui ont été effectuées sur la carte vélo 2021-2022. La carte sera distribuée dans un réseau de présentoirs, dans les bureaux touristiques de la région ainsi que dans les hébergements, campings et boutiques vélo de la MRC. Les municipalités recevront aussi des copies pour leur bureau municipal.

Aussi, un projet visant à commercialiser l'axe Montréal – Montérégie – Cantons-de-l'Est par la Route verte est en cours de réalisation par les associations touristiques régionales concernées. Sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, ce projet couvre six municipalités via le réseau cyclable de La Montagnarde (Stukely-Sud, Eastman, Canton d'Orford et Magog) et la Véloroute des Grandes Fourches (Canton de Hatley et North Hatley).

Par ailleurs, la campagne de sensibilisation sur le partage de la route sera déployée sur les réseaux sociaux où différents comportements, tant pour les cyclistes que les automobilistes, seront mis en lumière. Les policiers préventionnistes de la SQ et de la Régie de police Memphrémagog prévoient aussi réaliser des ateliers de sensibilisation pour les règles à suivre en vélo auprès des élèves du primaire, via une tournée des classes.

Suite au dépôt du bilan du premier plan d'action quinquennal de la MRC en lien avec le vélo (2016-2020), certains enjeux et opportunités en lien avec la réalisation des actions ciblées dans le plan initial ont été mis en lumière. Ainsi, afin de mettre en place une nouvelle planification quinquennale, le comité administratif a retenu la proposition d'octroyer un mandat à une ressource spécialisée afin que la MRC soit accompagnée dans la réflexion entourant le dossier vélo. Le mandat intègrerait la réalisation d'un diagnostic de la situation, une validation de l'adhésion du milieu et des municipalités, le développement d'une vision souhaitée pour la MRC et des orientations poursuivies. Cette réflexion serait la base d'un nouveau plan d'action à l'hiver 2022.

Mme Desautels explique que les gestionnaires de la piste cyclable La Montagnarde ont convenu de refaire les panneaux de localisation présents sur la piste étant donné les modifications survenues sur le tracé dans le secteur d'Orford. La MRC coordonnera donc ce projet au bénéfice des municipalités.

Dépôt du bilan vélo 2016-2020

Mme Désautels dépose le bilan du plan d'action vélo 2016-2020 et en fait une présentation. Les membres du conseil s'en montrent satisfaits.

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

Michèle Turcotte, présidente du comité culturel, explique qu'une rencontre du comité a eu lieu le 13 avril dernier afin de faire l'analyse des 13 projets déposés dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC*. Aussi, les ouvrages en lien avec l'étude sur l'observation des paysages seront transmis bientôt dans les municipalités. Un événement médiatique permettant d'officialiser la sortie du livre aura lieu prochainement, à une date qui reste à valider.

Un sondage a été transmis aux municipalités afin de mieux comprendre la place accordée à la culture et au patrimoine au sein du territoire de la MRC. La démarche portant sur le diagnostic culturel sera coordonnée par l'Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) dans le cadre de la révision de la politique culturelle.

Mme Turcotte précise qu'une capsule historique portant sur le thème de la glace a été diffusée dans le cadre de l'entente de développement culturel la MRC, conclue avec le ministère de la Culture et des Communications. Les municipalités et les élus sont invités à relayer l'information afin de mieux faire connaître les projets culturels de la région.

En matière de patrimoine bâti, Mme Turcotte rappelle que des sommes sont toujours disponibles pour les municipalités qui désiraient se faire accompagner par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (le SARP).

Programme de soutien financier aux initiatives culturelles / Projets

Considérant que le comité culturel a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière de treize projets déposés dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog 2021*;

Considérant que la MRC a les crédits nécessaires pour soutenir les projets qui ont été retenus en vertu du budget mis à sa disposition pour l'année 2021, considérant les sommes disponibles à l'entente de développement culturel 2021-2023 en plus des sommes non engagées de l'entente 2018-2020 convenue entre la MRC de Memphrémagog et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Considérant que les recommandations du comité culturel vont en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK ET RÉSOLU

172-21

D'octroyer la somme de TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT TRENTE-SIX DOLLARS (35 636 \$) à même les prévisions budgétaires 2021 du comité culturel de la MRC de Memphrémagog et des sommes résiduelles de l'entente 2018-2020 convenue entre la MRC de Memphrémagog et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, par le biais du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog* et de répartir le financement comme suit :

Promoteur	Nom du projet	Discipline	Montant octroyé
Austin	Volet culturel de la programmation estivale 2021	Arts de la scène	4 000 \$
Bolton-Est	Événement-exposition sur les marionnettes	Arts de la scène	4 000 \$
Action communautaire Canton de Stanstead	Croque-livre	Littérature	250 \$
Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Journées du Patrimoine Religieux	Patrimoine	2 800 \$
Elizabeth Paulette-Coughlin et Ruth Patterson (artiste)	In the Vale : Memory, Identity and Landscape	Patrimoine, Littérature, Arts visuels	2 100 \$
Comité d'exposition sur les arts et la culture caribéenne C.E.A.C.C	Défilé carnavalesque	Arts visuels, Arts de la scène	2 930 \$
Corporation des événements de Magog Inc.	Les Samedis au parc des Braves	Arts de la scène	4 000 \$

Corporation Ski & Golf Mont-Orford	L'harmonie en quatre temps	Arts visuels, Arts numériques	5 000 \$
Orford 3.0	Sentier poétique	Arts de la scène, Arts visuels, Littérature	2 500 \$
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	Panorama sur notre culture	Arts visuels, Patrimoine	1 665 \$
Elisabeth Couture (artiste)	Voix de notre église	Arts de la scène	2 391 \$
Comité des amis de l'église St-Matthew	Concert et émissions	Arts visuels, Arts de la scène, Arts numériques	4 000 \$
Total :			35 636\$

Que le soutien financier du projet *Journées du Patrimoine Religieux* soit accordé au montant de 2 800 \$ sous réserve d'obtenir les deux résolutions municipales manquantes. Autrement le financement sera accordé pour un montant égal à la somme du soutien financier accordé par les municipalités participantes;

De ne pas octroyer d'aide financière au projet suivant, car il ne répond pas aux exigences et/ou objectifs du programme :

- Expo démo à la grange ronde, déposé par l'artiste Geneviève Duplessis

Que les conditions spécifiques de déboursement établies par le comité culturel soient précisées dans la lettre d'acceptation du projet transmise à chacun des demandeurs, le cas échéant;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer les protocoles d'entente, le cas échéant.

ADOPTÉ

Mandat pour la production de vidéos municipaux

Considérant que la MRC de Memphrémagog, dans le cadre de son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), s'est donné comme mandat de mettre en œuvre des actions visant à stimuler le développement culturel sur le territoire;

Considérant que la MRC de Memphrémagog considère que chaque municipalité locale a une personnalité qui lui est propre et souhaite développer un projet qui mettra chacune d'entre elles en valeur sous l'angle de la culture et du patrimoine;

Considérant que la MRC a fait parvenir, au courant du dernier mois, un appel d'intérêt à trois fournisseurs qui lui ont ensuite transmis leur offre de services;

Considérant que les trois propositions ont été analysées et que la proposition du Bureau Estrien de l'Audiovisuel et du Multimédia (BEAM) répond davantage aux attentes et aux objectifs relatifs à ce projet en plus de présenter le montant le moins élevé soit de SOIXANTE-QUATORZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS (74 700 \$) plus taxes;

Considérant que la MRC dispose des fonds nécessaires par l'entremise de son entente de développement culturel avec le MCCQ;

Considérant que le comité culturel de la MRC recommande au conseil de retenir l'offre de service du BEAM;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
ET RÉSOLU**

173-21

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog retient l'offre de service présentée par le BEAM au montant de SOIXANTE-QUATORZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS (74 700 \$) plus taxes, datée de mars 2021;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer les chèques en fonction des modalités de paiement convenues entre les parties.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

Le président du comité du Fonds régions et ruralité (FRR), Vincent Gérin, précise que l'appel à projets s'est terminé le 9 avril dernier et que 8 projets ont été soumis dont trois concernent le nouveau volet environnemental. La prochaine rencontre prévue le 11 mai prochain permettra d'analyser les demandes et de recommander au prochain conseil les projets à financer.

FRR / Volet III – Présentation du cheminement

Projets « Signature innovation »

Considérant que la MRC de Memphrémagog dispose de sommes mises à sa disposition dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet III afin de soutenir la réalisation de projets « Signature innovation » pour lui permettre de développer et de consolider son identité territoriale de façon novatrice, à partir de domaines d'intervention qu'elle identifiera;

Considérant que le conseil de la MRC privilégie le dépôt de deux projets dans le cadre de ce fonds, soit un projet « Signature » et un projet « Innovation »;

Considérant que pour amorcer le processus permettant à la MRC de disposer des sommes disponibles dans le cadre de ce fonds, elle doit, dans un premier temps, signifier son intérêt à s'en prévaloir;

Considérant que dans son avis d'intérêt, la MRC peut demander à bénéficier d'un premier versement maximal de 50 000\$ puisé à même son enveloppe prévue pour ce volet afin de mener la démarche et de produire le devis des travaux relatifs aux projets;

Considérant qu'il y a lieu de signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'intention de la MRC de Memphrémagog d'entreprendre le processus du FRR -Volet III;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

174-21

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog signifie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation son intérêt à mettre en œuvre un projet « Signature » et un projet « Innovation » et à bénéficier d'un montant maximal de 50 000\$ pris à même l'enveloppe afin de bien définir ses projets;

Que le préfet et le directeur général soient autorisés à déposer les avis d'intérêts des projets Signature et Innovation, et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre des ententes Signature et Innovation.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Rien de particulier

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Le directeur général précise aux élus que l'agente de développement a pris part, le 15 avril dernier, à une rencontre de concertation organisée par La Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie (TRCAE) en collaboration avec la Table de concertation des aînés de Memphrémagog. L'objectif était de connaître les enjeux communs vécus par les aînés de la MRC de Memphrémagog et d'échanger sur les

pistes de solutions et les actions déjà en cours pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

De plus, la Table de développement social Memphrémagog a tenu une rencontre aujourd'hui visant à se prononcer sur le plan d'action annuel de l'organisme incluant la démarche d'actualisation de la politique de développement social.

La conseillère Marie Boivin souligne qu'elle a assisté à la démarche de la Corporation de développement communautaire et fera un suivi aux élus au besoin.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La coordonnatrice des services professionnels, Mélanie Desautels, présente le rapport d'activités. Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement durable, quelques avis municipaux ont été reçus et la compilation est commencée. La date limite pour faire parvenir les avis municipaux est le 12 mai prochain. Aussi, le document de consultation pour le projet de règlement 13-21 est actuellement en ligne et la période de consultation prendra fin demain. Les propriétaires visés par les modifications des périmètres d'urbanisation ont été avisés par courrier par la Ville de Magog et plusieurs suivis téléphoniques et par courriels sont faits et seront compilés. Le document de justification a été acheminé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC est en attente de l'avis ministériel.

Pour conclure, Mme Desautels explique que le travail en lien avec le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) suit son cours.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

En l'absence de la présidente du comité du développement durable, la coordonnatrice des services professionnels, Mélanie Desautels, souligne aux élus que le comité se rencontrera à la fin du mois pour analyser les 3 projets reçus dans le cadre de l'appel à projets du Fonds régions et ruralité, volet environnemental. Aussi, le rapport des tributaires est finalisé et sera mis en ligne sur le site Internet de la MRC en avril. Les municipalités ont jusqu'à la fin de la semaine pour signaler le nombre de stations désirées pour le programme d'échantillonnages des tributaires 2021.

Elle explique que le comité a décidé de décaler d'une semaine la distribution des arbustes afin de s'arrimer avec la distribution des arbres du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Aussi, la MRC tient une rencontre du comité scientifique sur la moule zébrée afin de finaliser les objectifs d'acquisition de connaissances pour 2021. Un mandat sera ensuite rédigé pour réaliser la coordination terrain du projet avec les partenaires.

Par ailleurs, une série de capsules en lien avec la réduction à la source est en cours de production. Ces capsules feront l'objet d'une publication récurrente chaque mois. Les municipalités auront également accès au calendrier de diffusion si elles souhaitent y participer. L'embauche d'un étudiant a d'ailleurs été autorisée par le comité administratif afin de créer une banque de textes et de capsules d'information autant en GMR qu'en environnement. Les banques seront mises à la disposition des municipalités qui pourront les utiliser selon leurs besoins.

Pour conclure, Mme Desautels dépose aux élus un bilan de l'an 1 du projet Synergie Estrie pour le projet d'économie circulaire dans la MRC.

DÉPÔT DU BILAN SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mme Désautels dépose le rapport annuel 2020 en lien avec le Plan de gestion des matières résiduelles et en fait une brève présentation. Les membres du conseil s'en montrent satisfaits.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité incendie, Martin Primeau, souligne qu'une aide financière de 20 040 \$ a été réservée à la MRC pour le démarrage de deux cohortes pour la formation Pompier 1. De plus, le coordonnateur incendie a organisé une rencontre le 1^{er} avril dernier avec différents partenaires afin d'orchestrer le déploiement d'un réseau de bornes de localisation pour faciliter le repérage des personnes qui font appel aux services d'urgence hors des zones habitées.

En complément, M. Primeau explique que le schéma de couverture de risques incendie sera révisé, sur avis favorable des décideurs municipaux, afin de tenir compte des nouvelles attentes du ministère de la Sécurité publique (MSP) et du conseiller du MSP actuellement en poste en Estrie.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité publique, Philippe Dutil, fait part que les municipalités desservies par la SQ ont convenu d'allouer les sommes résiduelles de l'enveloppe financière liée à la légalisation du cannabis pour le financement d'heures additionnelles dans le programme des cadets de la SQ pour l'été 2021. Les municipalités membres de la Régie de Police Memphrémagog qui avaient également des montants disponibles dans cette enveloppe ont reçu un courriel leur indiquant les sommes dont elles disposaient pour réaliser certains projets. Celles-ci doivent être dépensées d'ici le 30 juin 2021, sans quoi elles devront être retournées au gouvernement provincial.

En conclusion, il souligne que le centre de service MRC-Dunham de la SQ a mis en place un nouveau projet de bulletin d'information par MRC. Ce bulletin d'information sera envoyé aux 2 semaines aux municipalités et comportera 3 sections : sécurité routière, enquêtes criminelles et prévention.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Évaluation

175-21

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND ET RÉSOLU

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Jean-Pierre Cadrin & Ass.

(maintien d'inventaire, tenue à jour - avril 2021)

58 472,84

sous-total

58 472,84

ADOPTÉ

Administration générale

176-21

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL PAGE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE ET RÉSOLU

Que les comptes suivants soient payés, à savoir :

Fédération québécoise des municipalités

(cotisation annuelle 2021)

29 125,77

Municipalité d'Ayer's Cliff
(paiement final projet Passerelle à même le FDT)

28 875,00

sous-total

58 000,77

ADOPTÉ

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2020

La responsable des finances et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, Mme Sylvie Camiré, dépose et présente le rapport financier 2020 tel qu'audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Attendu que la responsable des finances et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC a présenté, ce 21 avril 2021, le rapport financier 2020 vérifié par les auditeurs mandatés à cette fin par la MRC, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et répondu aux questions des membres du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK
ET RÉSOLU**

177-21

De recevoir le rapport financier de 2020 et d'en accepter le contenu tel qu'audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉ

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Considérant que la sanction, le 16 juin 2017, de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs oblige les MRC à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle;

Considérant que les données concernant l'année 2020 sont maintenant disponibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

178-21

Que la MRC de Memphrémagog procède au dépôt de son rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE / MODIFICATION

Dépôt et présentation du projet de règlement

Le directeur général explique que le règlement vise à augmenter la valeur ajoutée par l'achat local en faisant passer le pourcentage de 5 à 10 % et à majorer le seuil pour procéder par appels d'offres publics en fonction de l'indexation annuelle. Ce changement n'apportera aucun coût à la MRC

Avis de motion

Le conseiller Martin Primeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 14-21 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC de Memphrémagog sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local et au seuil de la dépense en deçà duquel un contrat peut être accordé de gré à gré.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet du Règlement numéro 14-21 est déposé au conseil.

DIVERS

CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Le préfet, Jacques Demers, explique que la municipalité de Fortierville, ayant vu naître Aurore l'enfant martyr, est porteuse du dossier et que la charte municipale pour la protection de l'enfant vise principalement à sensibiliser les élus à l'importance de se questionner sur l'impact de leurs décisions sur les enfants.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK
ET RÉSOLU**

179-21

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉ

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MTQ

Monsieur Jauron rappelle la tenue d'une rencontre avec les représentants du MTQ, le 13 mai prochain et les différentes modalités s'y rattachant. Les élus sont invités à envoyer leurs questions à l'avance directement à la MRC et à confirmer leur présence.

COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE / APPEL DE PROJETS

Le directeur général rappelle aux municipalités que le *Comité estrien des saines habitudes de vie* dispose d'une enveloppe financière pour soutenir des projets de communautés nourricières. L'objectif visé est de soutenir la mise en œuvre d'actions favorisant la proximité des aliments pour les citoyens. Puisque l'enveloppe financière est limitée, il invite les municipalités intéressées à déposer leur projet sans tarder. Les documents ont déjà été transmis aux municipalités.

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

MRC de Beauharnois-Salaberry (2021-03-068) : Demande au ministère de la Sécurité publique visant la révision de la réglementation applicable à la formation d'opérateur d'autopompe – Règlement sur le régime des études de l'École nationale des pompiers du Québec

- *Considérant la nature et la portée de la demande, le comité administratif a jugé opportun d'y accorder un appui lors de la séance du 7 avril dernier.*

MRC de Maria-Chapdelaine (62-03-21) : Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale

- *Après discussion, considérant la nature et la portée de cette demande, les membres du conseil ne jugent pas opportun d'y donner suite.*

Résolutions

MRC de Papineau : En appui à la municipalité de Saint-André-Avellin – Nouvelle Loi sur les ingénieurs – modification demandées concernant certaines obligations en lien avec des travaux sur des routes

Divers

MAMH : Soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité, enveloppe 2021-2022 / 1 199 516\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

Aucune question n'est soulevée.

Le public :

La séance s'est tenue via une vidéoconférence, aucun public n'est présent. Ce dernier était invité à faire parvenir à l'avance ses questions, au besoin, mais la permanence n'a reçu aucune demande.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Michèle Turcotte propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier

Préfet